

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identification

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Oxy Brite  
Code du produit : 2547

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Laundry, agents de blanchiment oxygénés

#### 1.3. Fournisseur

Synthetic Labs  
24 Victory Lane  
Dracut, MA 01826 - United States  
T 800.255.4050 - F 978.957.5122  
[www.syntecpro.com](http://www.syntecpro.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Infotrac 24 Hour Medical Emergency Number: 1-800-535-5053

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification SGH-US

Liquides comburants, Catégorie 1	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	Nocif en cas d'ingestion
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	Provoque des lésions oculaires graves

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US) :

Danger

Mentions de danger (GHS US) :

Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant  
Nocif en cas d'ingestion  
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (GHS US) :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Tenir/Stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles.  
Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles/...  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.  
En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  
En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever  
Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

# Oxy Brite

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).  
Rincer la bouche.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
En cas d'incendie: Utiliser d'autres agents que l'eau pour l'extinction.  
En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.  
Garder sous clef.  
Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Unknown acute toxicity (GHS US)

Non applicable

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification SGH-US
Hydrogen Peroxide	(n° CAS) 7722-84-1	30 – 40	Ox. Liq. 1, H271 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:vapour), H332 Skin Corr. 1A, H314

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Call a physician immediately.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Call a physician immediately.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Call a physician immediately.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Do not induce vomiting. Call a physician immediately.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Burns.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Serious damage to eyes.
- Symptômes/effets après ingestion : Burns.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Treat symptomatically.

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

- Moyens d'extinction appropriés : Water spray. Dry powder. Foam. Carbon dioxide.

### 5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

- Danger d'incendie : Liquide combustible. Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Toxic fumes may be released.

### 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

# Oxy Brite

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Protection en cas d'incendie : Do not attempt to take action without suitable protective equipment. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Complete protective clothing.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventilate spillage area. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Do not attempt to take action without suitable protective equipment. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage : Take up liquid spill into absorbent material. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Dispose of materials or solid residues at an authorized site.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

For further information refer to section 13.

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ensure good ventilation of the work station. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Always wash hands after handling the product.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

Matières incompatibles : matières combustibles.

### SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Oxy Brite</b>	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
<b>Hydrogen Peroxide (7722-84-1)</b>	
<b>USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen peroxide
ACGIH TWA (ppm)	1 ppm
Remarque (ACGIH)	Eye, URT, & skin irr
<b>USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen peroxide
OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	1.4 mg/m <sup>3</sup>
OSHA PEL (TWA) (ppm)	1 ppm

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Ensure good ventilation of the work station.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

**Protection des mains:**

# Oxy Brite

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Protective gloves

### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

### Protection de la peau et du corps:

Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

### Protection des voies respiratoires:

In case of insufficient ventilation, wear suitable respiratory equipment

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: clear
Odeur	: odourless
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 2 – 3
pH solution	: $\geq 0$
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1.04 g/m <sup>3</sup>
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

### 10.2. Stabilité chimique

# Oxy Brite

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Stable under normal conditions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

No dangerous reactions known under normal conditions of use.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Combustible materials.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Nocif en cas d'ingestion.  
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

ATE US (voie orale)	1428.571 mg/kg de poids corporel
---------------------	----------------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Causes severe skin burns.  
pH: 2 – 3

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.  
pH: 2 – 3

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Symptômes/effets après contact avec la peau : Burns.

Symptômes/effets après contact oculaire : Serious damage to eyes.

Symptômes/effets après ingestion : Burns.

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Before neutralisation, the product may represent a danger to aquatic organisms.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrogen Peroxide (7722-84-1)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable
DBO (% de DThO)	Not applicable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hydrogen Peroxide (7722-84-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

### 12.4. Mobilité dans le sol

# Oxy Brite

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### Hydrogen Peroxide (7722-84-1)

Écologie - sol

No (test)data on mobility of the components available.

#### 12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN2014 Hydrogen peroxide, aqueous solutions (Contains At Least 20% but no more than 40% Hydrogen Peroxide), 5.1 (8), II

N° ONU (DOT) : UN2014

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Hydrogen peroxide, aqueous solutions  
Contains At Least 20% but no more than 40% Hydrogen Peroxide

Class (DOT) : 5.1 - Class 5.1 - Oxidizer 49 CFR 173.128

Groupe d'emballage (DOT) : II - Danger Moyen

Risque subsidiaire (DOT) : 8 - Class 8 - Corrosive material 49 CFR 173.136

Étiquettes de danger (DOT) : 5.1 - Oxydant  
8 - Corrosif



DOT Packaging Non Bulk (49 CFR 173.xxx) : 202

DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx) : 243

# Oxy Brite

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

- DOT Special Provisions (49 CFR 172.102) : 12 - In concentrations greater than 40 percent, this material has strong oxidizing properties and is capable of starting fires in contact with combustible materials. If appropriate, a package containing this material must conform to the additional labeling requirements of 172.402 of this subchapter.  
A60 - Sterilization devices, when containing less than 30 mL per inner packaging with not more than 150 mL per outer packaging, may be transported in accordance with the provisions in §173.4a, irrespective of §173.4a(b), provided such packagings were first subjected to comparative fire testing. Comparative fire testing must show no difference in burning rate between a package as prepared for transport (including the substance to be transported) and an identical package filled with water.  
B53 - Packagings must be made of either aluminum or steel.  
B80 - Each cargo tank must have a minimum design pressure of 276 kPa (40 psig).  
B81 - Venting and pressure relief devices for tank car tanks and cargo tanks must be approved by the Associate Administrator.  
B85 - Cargo tanks must be marked with the name of the lading in accordance with the requirements of 172.302(b).  
IB2 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized.  
IP5 - IBCs must have a device to allow venting. The inlet to the venting device must be located in the vapor space of the IBC under maximum filling conditions.  
T7 - 4 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)  
TP2 - a. The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: (image) Where:  $t_r$  is the maximum mean bulk temperature during transport,  $t_f$  is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling, and  $a$  is the mean coefficient of cubical expansion of the liquid between the mean temperature of the liquid during filling ( $t_f$ ) and the maximum mean bulk temperature during transportation ( $t_r$ ) both in degrees celsius. b. For liquids transported under ambient conditions may be calculated using the formula: (image) Where:  $d_{15}$  and  $d_{50}$  are the densities (in units of mass per unit volume) of the liquid at 15 C (59 F) and 50 C (122 F), respectively.  
TP6 - The tank must be equipped with a pressure release device which prevent a tank from bursting under fire engulfment conditions (the conditions prescribed in CGA pamphlet S1.2 (see 171.7 of this subchapter) or alternative conditions approved by the Associate Administrator may be used to consider the fire engulfment condition), taking into account the properties of the hazardous material to be transported.  
TP24 - The portable tank may be fitted with a device to prevent the build up of excess pressure due to the slow decomposition of the hazardous material being transported. The device must be in the vapor space when the tank is filled under maximum filling conditions. This device must also prevent an unacceptable amount of leakage of liquid in the case of overturning.  
TP37 - IM portable tanks are only authorized for the shipment of hydrogen peroxide solutions in water containing 72% or less hydrogen peroxide by weight. Pressure relief devices shall be designed to prevent the entry of foreign matter, the leakage of liquid and the development of any dangerous excess pressure. In addition, the portable tank must be designed so that internal surfaces may be effectively cleaned and passivated. Each tank must be equipped with pressure relief devices conforming to the following requirements: Total Concentration of hydrogen peroxide solution \1\ 52% or less 11 Over 52%, but not greater than 60%22 Over 60%, but not greater than 72%32 \1\ Total venting capacity in standard cubic feet hour (S.C.F.H.) per pound of hydrogen peroxide solution.
- DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx) : None
- DOT Quantity Limitations Passenger aircraft/rail (49 CFR 173.27) : Forbidden
- DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75) : Forbidden
- DOT Emplacement d'arrimage : D - The material must be stowed "on deck only" on a cargo vessel and on a passenger vessel carrying a number of passengers limited to not more than the larger of 25 passengers or one passenger per each 3 m of overall vessel length, but the material is prohibited on passenger vessels in which the limiting number of passengers is exceeded.
- DOT Arrimage - Autre information : 25 - Protected from sources of heat,66 - Stow "separated from" flammable solids,75 - Stow "separated from" permanganates
- Emergency Response Guide (ERG) Number : 140
- Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

# Oxy Brite

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### Transport maritime

Not regulated

### Transport aérien

Not regulated

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Réglementations fédérales USA

Hydrogen Peroxide (7722-84-1)	
Listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory Not subject to reporting requirements of the United States SARA Section 313	
RQ (Reportable quantity, section 304 of EPA's List of Lists)	1000 lb
Loi SARA Section 302, États-Unis, TPQ (Seuil de procédure d'urgence)	1000 lb

### 15.2. Réglementations internationales

#### CANADA

Hydrogen Peroxide (7722-84-1)
Listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List)

#### Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.3. Réglementations des Etats - USA

Composant	Réglementations nationales ou locales
Hydrogen Peroxide(7722-84-1)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses

## SECTION 16: Autres informations

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date de révision : 03/21/2017

#### Notation de danger

Santé : 3 Danger sérieux - Probabilité de blessure grave à moins de prendre des mesures rapides et d'administrer un traitement médical

Inflammabilité : 1 Danger léger - Produits devant être préchauffés pour s'enflammer. Comprend les liquides, solides et semi-solides ayant un point d'éclair supérieur à 200 °F. (Classe IIIB)

Physique : 0 Danger minime - Produits normalement stables, même en cas d'incendie, et NE donnant PAS lieu à une réaction avec l'eau, une polymérisation, une décomposition, de la condensation, ou une réaction spontanée. Produits non explosifs.

FDS US (GHS HazCom 2012)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*